

Dans ce numéro

1. AAPPMA Montreux-Château
2. Les pollutions
3. Formation BPJEPS
4. A vos agendas !

L'AAPPMA de Montreux-Château, présidée par Monsieur Eric MENETRE depuis 2013, compte actuellement plus de 250 membres actifs (cartes "EHGO", cartes "Personne Majeure", Cartes "Découverte Femme" et cartes "Personne Mineure") ; cette association de pêche a vu ses effectifs augmentés de presque 60 % entre 2014 et 2015.

Cette année, les dirigeants de cette AAPPMA ont organisé deux grands week-ends de pêche sur la Saint Nicolas, à savoir

- Au printemps, c'est un week-end "Truites" qui a attiré grand nombre de pêcheurs. Pour ce faire, un alevinage de plus de 550 kg de truites a été réalisé.
- A l'automne, place à un week-end "Brochets" qui vient tout juste de se terminer.

Un bilan plutôt positif pour 2015, ce qui ravi les membres de son conseil d'administration.

AAPPMA Montreux-Château

Suivi des pollutions

Nous avons fait un grand bond dans le traitement des pollutions en cours :

LA SUARCINE : règlement effectué dernièrement pour un total de 15 000 € ; il nous reste à procéder au partage avec la Fédération du Haut-Rhin qui a subi davantage de dommages que nous. Concernant le repeuplement du cours d'eau, celui-ci sera aleviné suite à la vidange du Malsaucy.

TREVENANS : règlement effectué également dernièrement ; La somme de 12 200 € a été remise en mains propres à Monsieur Guy Taquard, Président de l'AAPPMA de Trévenans pour la pollution de l'étang La Varonne ; la somme de 1 925 € a été conservée par la Fédération en réparation des dommages causés sur le ruisseau des Fougerais à Trévenans.



AUXELLES-HAUT : Suite à une pollution due au rejet de matières de lessivage de ciment dans la rivière La Stolle à Auxelles-Haut, une indemnisation vient d'être versée par la Société COLAS.

STEP BELFORT : Une estimation de dommages a été présentée aux responsables de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) ; nous espérons qu'une négociation à l'amiable pourra se faire. En attendant la levée de l'arrêté interdisant la pêche qui ne saurait tarder, celui-ci court toujours.

Société INDEC / Entreprise REYDEL à ROUGEGOUTTE (anciennement Vistéon) : La Fédération a déposée plainte, et s'est constituée partie civile dans la pollution au polyol, produit chimique non biodégradable, nocif pour les organismes aquatiques, qui a impacté la Rosemontoise et la Savoureuse jusqu'à Danjoutin. La Fédération s'est rapprochée des contrevenants et est actuellement dans l'attente d'un accord éventuel ou de poursuites judiciaires.

Formation BPJEPS

Pour donner suite à notre édition de septembre 2015, nous confirmons le départ pour 7 mois de Marc VAUTHIER, notre Chargé de Développement, pour suivre une formation à Ornans, dans le Doubs, afin de devenir moniteur/accompagnateur/guide de pêche.

L'obtention du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de L'Education Populaire et des Sports) « Pêche de Loisir » lui permettra d'encadrer différents publics en respectant la législation actuelle concernant les activités sportives.

Après l'obtention de ce diplôme, il pourra se consacrer à la réalisation du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) dont les principes et les actions à mettre en œuvre seront l'accès au loisir pêche, la découverte et l'accueil (avec un réseau de sites de pêche adaptés), la mise en place de produits et d'offres (pour tous les publics, y compris les touristes), ainsi que la promotion et la communication.

Concernant son rôle d'animateur, il sera chargé entre autre :

- D'accompagner les actions d'animation et de formation des AAPPMA (Ateliers Pêche Nature).
- D'encadrer et d'informer les bénévoles aux techniques d'encadrement des activités halieutiques.
- De participer à la création des outils d'animation et de communication.
- De développer des partenariats et de trouver des financements.
- De contribuer au développement du tourisme pêche (information, animation) et au développement local du Territoire.
- De mettre en place pour tous les publics des journées ou des stages d'initiation et de perfectionnement aux différentes techniques de pêche.
- De faire découvrir et expliquer le fonctionnement des différents écosystèmes aquatiques en participant à des actions d'éducation à l'environnement.

Nouveaux horaires du secrétariat de la Fédération

Lundi et Jeudi : 8h00 - 12h00

13h00 - 17h30

Mardi : 13h00 - 17h00

Vendredi : 13h00 - 16h00

Pour le retour des cartes de pêche 2015, nous remercions les présidents d'AAPPMA de prendre rendez-vous auprès de notre secrétaire

A vos agendas !

OCTOBRE

Samedi 24 et Dimanche 25 : Journées Brochets
AAPPMA Bourogne

Dimanche 25 : Assemblée Générale Elective
AAPPMA Morvillars

Mercredi 28 et Jeudi 29 : Vidange du Malsaucy

Vendredi 30 : Assemblée Générale Elective
AAPPMA Joncherey-Delle-Thiancourt

NOVEMBRE

Samedi 7 : Assemblée Générale Elective
AAPPMA Lepuix

Vendredi 27 : Assemblée Générale Elective
AAPPMA Réchesy



Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://www.federationpeche.fr/90/>